

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 4 juin 2013, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur cinq demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne les propriétés situées du 2531 au 2555, rue des Équinoxes et a pour objet d'autoriser l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

La seconde demande concerne la propriété située au 730, rue Rochon et a pour objet de régulariser un empiètement dans la marge latérale.

La troisième demande concerne la propriété située au 3820, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet d'autoriser l'installation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne la propriété située au 3275, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située au 2100, boulevard Marcel-Laurin et a pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau ne respectant pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 17 mai 2013

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, June 4, 2013, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on five applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the properties located from 2531 to 2555 rue des Équinoxes to authorize the installation of an outdoor cladding material not respecting all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 730, rue Rochon to regularize an encroachment in the lateral setback.

The third request concerns the property located at 3820, boulevard de la Côte-Vertu to authorize the installation of signs not respecting all the applicable standards.

The fourth request concerns the property located at 3275, boulevard de la Côte-Vertu to authorize the installation of a sign not respecting all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 2100, boulevard Marcel-Laurin to authorize the installation of a sign on post not respecting all the applicable standards.

Montréal, May 17, 2013

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council